CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER

Moto-Club ---------- BALDAGO'S
N° d'affiliation ---------- 0089
Date ---------- 20 AVRIL 2014
Lieu ---------- TARARE
N° d'épreuve FFM ----------
Organisateur technique ---------- LAURENT dominique
Adresse ---------- le MARTIN 69490 St FORGEUX
e-mail ---------- dominique.laurent@wanadoo.fr
Téléphone ---------- 06 09 80 05 76

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course ----------	COMAS christophe	Licence : 007077
Délégué FFM (Président du Jury) ----------	BESSON Gérard	Licence : 003824
Membre du Jury ----------	BERNARD Michel	Licence : 003604
Membre du Jury ----------	ROCHE Paul	Licence : 142107
Commissaire technique responsable ----------	SULPICE Christian	Licence : 022644
Responsable du chronométrage ----------		Licence :
Responsable du parc coureurs ----------		Licence :

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

➲ Side-car Cross Inter

Age ---------- 17 ans minimum pour les pilotes & 15 ans minimum pour les passagers

Licences ---------- NCA / INT / INJ / LUE

Cylindrée ---------- De 350cc à 750cc ou 1000cc 4T

Plaques ---------- Numéro noir sur fond jaune

Les pilotes licenciés à la FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'article 6.1 du règlement général Motocross. A partir de la 4ème année consécutive de licence FFM ou de résidence en France, les pilotes étrangers marqueront des points au classement du Championnat et toucheront les primes de qualifications et de manche. Les pilotes étrangers ne rentrant pas dans cette disposition ne marqueront pas de point au classement du Championnat et toucheront uniquement une indemnité de 300 Euros.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2014
SIDE-CAR CROSS INTER

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

a. Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

b. Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical ---- EL MOUKADDEM Hichan

Nombre de secouristes ---- 16 Nombre d'ambulance(s) ---- 2

Hôpital le plus proche ---- TARARE Temps de trajet (en min) ---- 8

ARTICLE 7 PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Le plan d'accès et le plan du site de pratique sont annexés au présent règlement.

a. Accès :

Nom du site ---- Terrain de Rochefolles

Adresse ----

GPS – Latitude (Nord) ---- GPS – Longitude (Est) ----

b. Caractéristiques :

Longueur du circuit ---- 1756

Largeur minimum de la piste ---- 5

Largeur de la grille ---- 32

Longueur de la ligne droite de départ ---- 100

Nombre de OCP* ---- 12

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité en essais ---- 40

Capacité en manche ---- 30

Rappel : l'attestation d'assurance, les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : BANDAGO'S MOTO CLUB B.P. 110 TARARE	Date : 21 MARS 2014 LIGUE MOTOCYCLISTE RHONE - ALPES 26600 LA ROCHE DE GLUN Tél. : 04 75 55 22 50	Date : Numéro :

MOTO CLUB BALDAGO'O
TARARE
2014

CHAMPIONNAT FRANCE
SIDE-CAR
QUAD
OPEN

20 AVRIL 2014

horaire	catégorie	manche	temps
6h45 à 7h45	contrôle administrative		
6h45 à 7h45	contrôle technique		

7h50	**mise en place de commissaire**		
8h00 à 8h15	quad	essai libre	15 minutes
8h20 à 8h35	open	essai libre	15 minutes
8h40 à 9h10	side car groupe A	essai libre	30 minutes
9h15 à 9h45	side car groupe B	essai libre	30 minutes
9h50 à 10h05	quad	essai chrono	15 minutes
10h10 à 10h25	open	essai chrono	15 minutes
10h30 à 11h00	side car groupe A	essai chrono	30 minutes
11h05 à 11h10	test départ		5 minutes
11h15 à 11h45	side car groupe B	essai chrono	30 minutes
11h50 à 11h55	test départ		5 minutes
	pause repas		
13h20	**mise en place de commissaire**		
13h30 à 13h55	quad	1 manche	20 minutes + 1 t
14h00 à 14h30	side car France	1 manche	20 minutes + 2 t
14h35 à 15h00	open	1 manche	20 minutes + 1 t
	entracte		
15h15 à 15h40	quad	2 manche	20 minutes + 1 t
15h45 à 16h15	side car France	2 manche	20 minutes + 2 t
16h20 à 16h45	open	2 manche	20 minutes + 1 t
16h50 à 17h15	quad	3 manche s	20 minutes + 1 t
17h20 à 17h50	side car France	3 manche s	20 minutes + 2 t
17h55 à 18h15	open	3 manche s	20 minutes + 1 t
18h35	remise des prix		

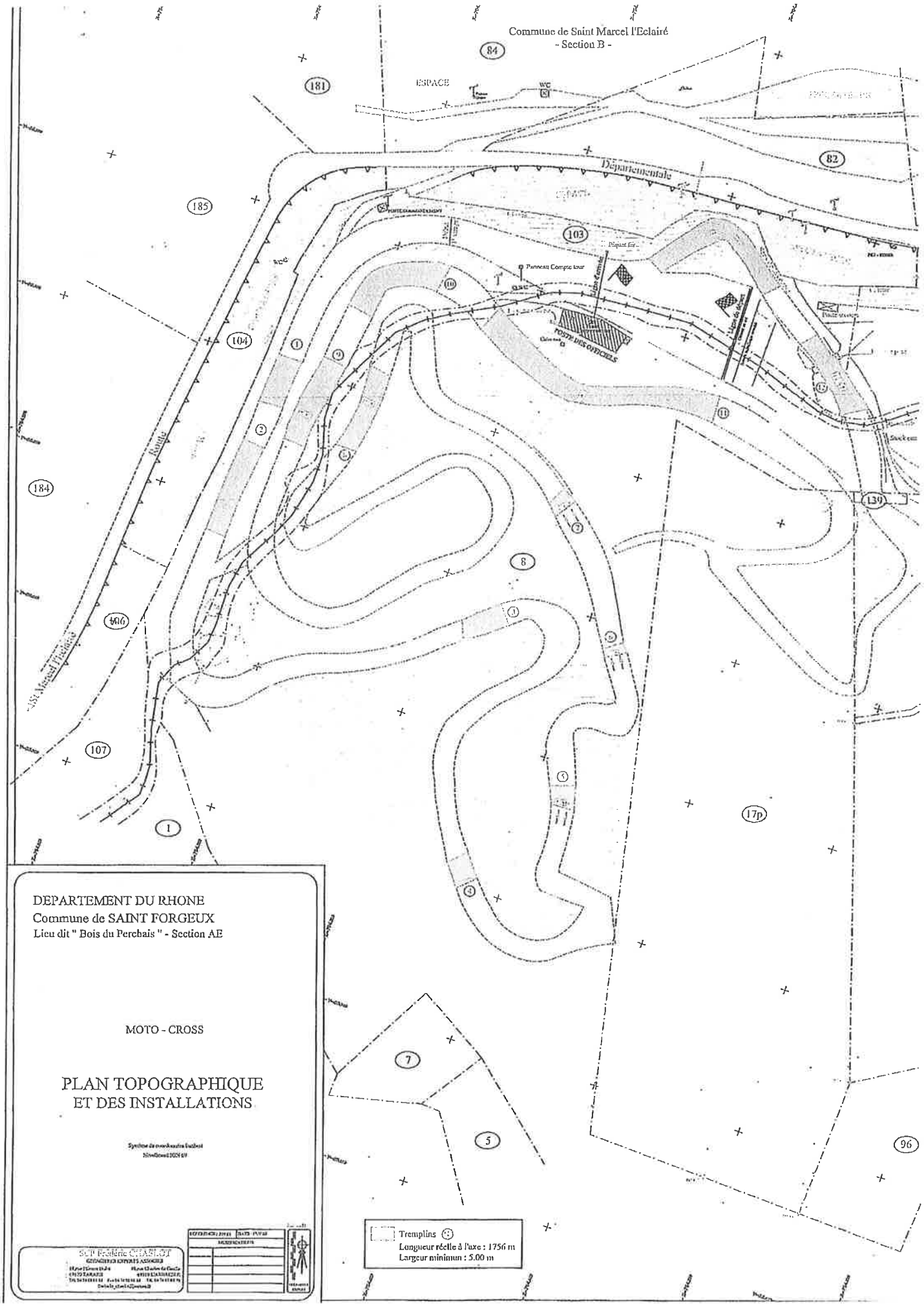
Commune de Saint Marcel l'Eclairé
- Section B -
ESPACE
Départementale
Panneau Compte tour
POSTE DES OFFICIELS
Route
DEPARTEMENT DU RHONE
Commune de SAINT FORGEUX
Lieu dit " Bois du Perchais " - Section AE
MOTO - CROSS
PLAN TOPOGRAPHIQUE
ET DES INSTALLATIONS
Tremplins
Longueur réelle à l'axe : 1756 m
Largeur minimum : 5.00 m